



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - juillet 2019

INFORMATIONS DU MAIRE

Compétences municipales

Pour votre information, notre municipalité, comme toutes les autres, est régie par le [Code municipal du Québec](#), auquel s'ajoutent plus de 40 lois qui régissent le domaine municipal. En voici quelques exemples : la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur la fiscalité municipale, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Loi sur le traitement des élus municipaux, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Code de la sécurité routière, la Loi sur la sécurité incendie et la Loi sur les compétences municipales.

En vertu de cette [Loi sur les compétences municipales](#), entrée en vigueur en 2006, la compétence des municipalités locales, ainsi que celle des MRC, est confirmée dans plusieurs domaines dont la culture, les loisirs, l'énergie, les télécommunications, l'environnement, la sécurité, les transports, ainsi que le développement économique local.

À titre d'exemples, la MRC de Maskinongé gère la Corporation d'information touristique, le Parc industriel régional, [Maskicom](#) pour les services Internet haute vitesse et développe présentement le projet du Hub-Agroalimentaire. Ailleurs au Québec, des municipalités possèdent et dirigent notamment une station de ski, une plage, un camping, une entreprise publique de production et de distribution d'électricité, un tronçon de chemin de fer, un site touristique, etc.

En somme, le fait que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ait décidé, il y a 12 ans, de gérer les activités touristiques n'est pas un phénomène unique au Québec, loin de là. Tout cela s'inscrit dans un contexte historique d'implication municipale afin de contribuer au développement socio-économique de la collectivité pour le profit de ses résidents.

Félicitations

Le Conseil municipal tient à féliciter deux autres artistes de Saint-Élie-de-Caxton qui se distinguent à l'extérieur. **Judith Picard**, joaillière, et **Roxane Campeau**, mosaïste, présentent ensemble une exposition signée « Deux Rives » au [Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac](#) du 15 juin au 17 juillet. La thématique et les œuvres créées s'inspirent des deux rives de la rivière Yamachiche qu'habitent ces deux artistes de chez nous. Cette exposition présente deux univers explorant la mosaïque par deux femmes unies par une vision semblable de l'art et de la vie.

Sécurité de la salle communautaire

La Municipalité a fait faire une inspection de la structure du bâtiment du Centre communautaire par un ingénieur de la firme Pluritec. Les fissures observées, principalement au niveau des linteaux des fenêtres et du plafond, sont attribuables au poids de la neige. Même si la conclusion de cette expertise est « nous considérons que l'état de bâtiment est acceptable et sécuritaire », le spécialiste nous recommande de renforcer certains éléments des fermes de toit pour accroître la

stabilité du toit, de remplacer un montant d'une des fermes du toit et finalement de procéder au scellement de fissures dans la fondation. De plus, il nous recommande de déneiger la toiture régulièrement afin d'empêcher des accumulations importantes. Toutes ces recommandations seront mises en œuvre pour nous assurer de maintenir notre bâtiment en sécurité pour longtemps.

Émission de permis municipaux

Au cours des 6 premiers mois de 2019, la Municipalité a émis 120 permis, dont 8 pour la construction d'un bâtiment principal et 53 pour des rénovations ou modifications résidentielles. Ces permis totalisent une valeur de plus de 2,3 millions de dollars qui s'ajoutent à notre valeur foncière. Rappelons que pour l'ensemble de l'année 2018, nous avons émis 276 permis, dont 8 pour la construction de bâtiments principaux et 53 pour des installations septiques. La valeur de ces permis, qui totalisaient environ 6,5 millions de dollars, incluaient des bâtiments publics, dont le gymnase de l'école et la bibliothèque.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Suite à un appel de candidatures, le Conseil municipal a précédé à la nomination de deux nouveaux membres du [Comité consultatif en urbanisme](#) (CCU), soit M. Marc Lavallée, qui détient un certificat en sciences de l'environnement, et M. Robert P. Hamel, qui possède une vaste expérience en urbanisme à Saint-Élie-de-Caxton. Le Conseil tient à les remercier pour cette implication importante pour notre communauté et leur souhaite bonne chance dans ces nouvelles responsabilités.

Ramassage des branches

Débuté le 21 mai dernier, ce blitz de grand nettoyage, qui a mis à contribution non seulement notre équipe des travaux publics, mais aussi plusieurs sous-traitants privés, s'est terminé le 5 juillet dernier. Si vous avez d'autres branches et que vous voulez les brûler, nous vous rappelons que vous devez vous procurer un permis de brûlage (gratuit) auprès de service incendie pour faire des [feux à ciel ouvert](#) et suivre les règles édictées par notre directeur du service de sécurité incendie, Jérôme Bourassa (819 221-4374 et 819 221-4441, incendie@saint-elie-de-caxton.ca). Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à rendre notre milieu de vie plus attrayant.

Orientations touristiques

Les orientations et les décisions du Conseil municipal en matière touristique s'inscrivent exactement dans la foulée de l'étude sur le tourisme à Saint-Élie-de-Caxton, réalisée en 2017 :

- « L'implication majeure de la municipalité au niveau des ressources financières et humaines, ainsi qu'une forte participation citoyenne bénévole ont été des facteurs clés de succès de ce développement ».
- Un des enjeux est de « diversifier l'offre d'activités et de services ».
- Parmi les objectifs : « Générer des retombées économiques » et « Développer l'offre avec de nouveaux produits et de nouvelles activités ».
- Dans le tournant stratégique : « Des infrastructures et des activités rendues possibles par la venue de touristes, mais dont bénéficie la population ».
- Parmi les orientations pour pérenniser l'activité touristique : « Se renouveler pour ne pas prendre le tourisme pour acquis » et « Développer des activités de plein air, avec des mises en scène éveillant les sens et l'imaginaire, pour faciliter l'accès à la nature environnante aux visiteurs et aux citoyens en toutes saisons ».

Dossier des carrioles touristiques

Nos activités de balade en carrioles touristiques sont revenues « à la normale » le 3 juillet dernier, soit après 6 mois de discussions et de négociations avec le gouvernement du Québec pour régulariser la situation à l'intérieur du [Code de la sécurité routière du Québec](#). En vertu de la décision ministérielle, publiée dans la Gazette officielle du Québec le 18 juin dernier, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a été autorisée à mettre en place un projet pilote de 3 ans permettant le transport de passagers dans la remorque d'un véhicule touristique. Cette expérimentation unique au Québec permettra de collecter des informations pour évaluer, au terme de ce projet, les modifications qui pourraient être apportées au Code de la sécurité routière du Québec.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

Jusqu'à maintenant le territoire de Saint-Élie-de-Caxton était desservi par la [SADC de Maskinongé](#) pour les dossiers de développement local et par la SADC du Centre de la Mauricie pour le financement d'entreprises. Dans un souci d'harmonisation, Développement économique du Canada a revu les territoires des SADC. Dorénavant, Saint-Élie-de-Caxton sera couvert par la SADC de Maskinongé (819 228-5921) pour l'ensemble des services.

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Remerciements à la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

Le Conseil municipal adresse un sincère remerciement à la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour la subvention obtenue de 10 \$ par enfant qui fréquente le [camp de jour](#) de l'été 2019. Un montant de 410 \$ a été alloué pour l'achat de matériel, d'équipement ou pour des sorties. Cette bonification est très appréciée du milieu concerné.

Francine Buisson, conseillère municipale

Concours Maisons fleuries, édition 2019 - date limite d'inscription

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **21 juillet** prochain pour déposer votre coupon de participation à la promotion [Maisons fleuries](#).

Des coupons de participation au concours et des boîtes pour les déposer sont disponibles auprès des 2 épiciers locaux, à la BibliothÉlie et au secrétariat municipal. Les informations pertinentes sont affichées aux lieux de dépôt des coupons de participation. Une seule participation par résidence est acceptée.

Les prix offerts par la Municipalité sont : deux (2) bons d'achat d'une valeur de 100 \$ chacun auprès des Serres Dupuis et d'un (1) bon d'achat de 200 \$ acheté auprès d'un artiste peintre local, au choix du gagnant. Les prix seront attribués dans l'ordre de présentation. Le tirage aura lieu à la séance publique du 5 août prochain.

Francine Buisson, conseillère municipale RQFA

Transport collectif - promotion été 2019

Le transport collectif de la MRC de Maskinongé annonce que les transports Express rouleront tout l'été à 50% de rabais soit 3 \$ par embarquement ou 40 \$ pour le mois, embarquements

illimités. C'est pour tous. Que tu habites Trois-Rivières et désires venir dans la MRC de Maskinongé ou si tu veux aller à Trois-Rivières, il suffit de réserver sa place et de se rendre à un point d'embarquement au moins 10 minutes avant l'heure. [Voir le site Web pour réserver votre place.](#)

Francine Buisson, conseillère municipale RQFA

Chute à livres

La Municipalité a installé une chute à livres à la [BibliothÉlie](#). Nous vous invitons à utiliser ce service afin de retourner vos documents en dehors des heures d'ouverture. Je vous rappelle les heures : mardi de 9 h à 11 h et de 16 h à 20 h. Nous serons ouverts pendant tout l'été.

Charline Plante, conseillère municipale

Accueil des nouveaux résidents caxtoniens

Le samedi 24 août 2019, les nouveaux résidents caxtoniens depuis le 1^{er} juillet 2018, qu'ils soient locataires ou propriétaires, sont invités à une activité d'accueil laquelle sera tenue au [Garage de la culture](#).

Vous êtes conviés dès 19 h pour une rencontre de fraternisation et d'échange suivie d'un spectacle de Mathilde Duval-Lapointe; cette activité d'accueil est gratuite !

L'inscription est obligatoire (adulte et enfant) avant le 15 août 2019. Inscription auprès de Heidi Bellerive aux coordonnées suivantes : heidi.bellerive@mrc-maskinonge.qc.ca ou par téléphone 819 228-9461 poste 3914. Il est important de respecter le délai d'inscription pour éviter des désagréments.

Francine Buisson, conseillère municipale RQFA

Maski Récolte été 2019 - Nouveau projet de la MRC

Ce projet vise à réduire le gaspillage agroalimentaire en récoltant les surplus de fruits et légumes des producteurs, des arbres fruitiers et des jardins privés de la MRC de Maskinongé. Les personnes peuvent être bénévoles en aidant à la cueillette organisée, soit donner des surplus ou laisser organiser une cueillette chez-eux, à leur convenance. Pour informations complémentaires, je vous invite à visiter le site <http://maskirecolte.com> ou communiquer Laurence Bédard, chargée de projet Maski Récolte porté par Maski en forme aux coordonnées suivantes : info@maskirecolte.com / téléphone 819 578-3993

Francine Buisson, conseillère municipale RQFA

AUTRES INFORMATIONS

Atelier pour les parents et les tout-petits

Le 8 août prochain de 9 h 30 à 11 h 30, à la BibliothÉlie, au coût de 30 \$, se tiendra un atelier dont le thème est « Langage signé bébé ». Pour vous inscrire ou obtenir de l'information, contactez directement la formatrice Marie-Claude Cossette, téléphone 819 383-3913.

Heidi Bellerive, agente de développement en loisirs, MRC de Maskinongé